

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique relative à une demande d'autorisation de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu-dit "Malaga"

De : Louisa RICHARD <louisa.richard@live.fr>

Date : 29/05/2022 20:35

Pour : "pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr" <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Habitante du Lieu-dit "LE FOREST", Commune d'AUBIGNOSC, je ne peux valider ce projet. Effectivement, celui-ci va à l'encontre des directives nationales, régionales et départementales qui demandent de respecter les zones naturelles ainsi qu'au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) faisant parti du PLU (réalisé par la municipalité en place) sur lequel est mentionné « **Veiller au maintien et à la non dégradation des perspectives remarquables** » une de ces perspectives est juste sur le site du projet justement.

Ce projet va contribuer au mitage du flanc de la montagne de Lure juste à côté de la carrière.

Une première enquête d'utilité publique a été négative, de fait, une deuxième enquête doit aller dans le même sens.

Le photovoltaïque oui mais PAS N'IMPORTE OÙ.

Je vous remercie par avance de bien vouloir porter toute votre attention à ma requête.

Cordialement,

Louisa RICHARD